

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-155
Occupation du domaine public
Rue Edmé Piot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de la SCI INVEST 77;

ARRETE

ARTICLE 1 : La SCI INVEST 77 est autorisée à réserver deux emplacements au 14 rue Edmé Piot pour évacuer des gravats et décharger du matériel à l'occasion de travaux pour l'agence SWISSLIFE, à compter du vendredi 1^{er} août au samedi 1^{er} novembre 2025.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par la SCI INVEST 77, qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : La SCI INVEST 77, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.